



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

DECEMBRE 1987

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

MEILLEURS VOEUX POUR NOEL ET LA NOUVELLE ANNEE

Le conseil municipal vous transmet ses meilleurs voeux de bonne année pour 1988. Que cette nouvelle année qui s'annonce soit pour nous tous l'occasion de réaliser nos voeux les plus chers.

A Sainte-Pétronille, nous formons maintenant une grande famille. La municipalité se développe à un rythme ralenti. Si quelques constructions voient le jour chaque année, si de nouveaux propriétaires choisissent de venir s'y installer, il n'en demeure pas moins que le noyau du village change peu.

Que l'année 1988 nous permette de cultiver ce vouloir vivre collectif qui fait que nous voulons continuer à vivre dans cet environnement exceptionnel. Il faut ensemble le protéger et le mettre en valeur.

Je souhaite à chacun d'entre nous de croire que la qualité de vie que nous partageons est finalement le départ de la réalisation de nos rêves.

Bernard Dagenais
Maire

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ILE D'ORLEANS

La municipalité régionale de l'Île d'Orléans qui regroupe tous les maires de l'Île a adopté à sa séance de décembre le schéma d'aménagement de l'Île d'Orléans qui sera soumis à la consultation publique dès le mois prochain.

Ce schéma définit les grandes orientations que comptent suivre les maires de l'Île d'Orléans. Au cours des prochaines semaines un résumé de ce schéma sera distribué dans chaque foyer de l'Île.

A la mi-février, un comité de la MRC viendra à Sainte-Pétronille présenter de façon plus précise ce schéma et répondre à toutes les questions des résidents de la municipalité.

Je peux déjà vous dire que le schéma ne propose guère d'option originale. Il est fait de nature à ne pas nuire à tous les développements qui se dessinent dans l'une ou l'autre municipalité de l'Île. Et il est fait de façon à ce qu'aucune contrainte ne vienne entraver les différents plans de développement des uns ou des autres.

Le schéma ne changera rien aux règles actuelles d'urbanisme de Sainte-Pétronille. Ce qui est dommage, c'est qu'il ne comporte aucune vue d'ensemble de protection de l'Île et qu'au contraire, il est fait pour permettre la plus grande marge de manoeuvre de chacune des municipalités. Ce qui veut dire que nous allons continuer de voir l'Île se développer sans véritable intention de protéger les acquis du passé. Mais plutôt avec l'intention de développer davantage la construction et les commerces de toute nature partout où ce sera possible.

Les dates et les lieux de la consultation seront précisés dans le résumé du schéma que vous recevrez en janvier.

Bernard Dagenais
Maire

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

A sa séance de décembre la municipalité a pris les initiatives suivantes:

Le budget: la municipalité a adopté son budget pour l'année 1988. Le budget s'élèvera à 272,735\$, soit une légère augmentation par rapport à 1987. Le taux de taxe a été fixé à 81 cents le 100\$ d'évaluation comparativement à 78 cents en 1987. Cette augmentation de 3 cents donnera à la municipalité à peine 6000\$ de plus de revenus, ce qui est très peu lorsque l'on songe aux dizaines de milliers de dollars qu'il nous faut pour réparer un seul ponceau de la rue Orléans par exemple.

La municipalité a également déposé un avis de motion pour préparer un règlement sur les permis et certificats. Ce règlement qui sera adopté en janvier précisera dans quelle circonstance un permis est obligatoire, quelle sera sa durée et quels seront les inconvénients encourus par ceux qui n'ont pas de permis.

La municipalité a adopté un règlement sur les abris temporaires. Ce règlement stipule qu'un abri temporaire peut être érigé du 15 octobre au 15 avril suivant, qu'il doit être fait du même matériau et qu'il doit être posé à 5 pieds de la limite du terrain (et non du bord de la rue).

Un règlement a également adopté pour fixer le taux de compensation que les institutions religieuses devront payer comme en lieu de taxe. Ce taux a été fixé à 80 cents du 100 \$ d'évaluation des terrains comme nous le permet la loi.

NOUVELLES BREVES:

Le déneigement: A chaque année avec la venue de l'hiver se posent nécessairement les inconvénients de la neige dans les rues. Quelques remarques méritent d'être répétées.

Lorsque nous circulons dans les rues de Québec et des autres villes avoisinantes le lendemain d'une tempête nous réalisons que le déneigement se fait rapidement et efficacement à Sainte-Pétronille.

Pour continuer d'avoir un service efficace, il faut se souvenir d'un certain nombre de choses: à Sainte-Pétronille, on ne met pas de sel dans les rues. Il est donc normal qu'en certaines occasions les rues soient glissantes.

Il faut se souvenir aussi que lorsque vous jetez la neige de votre entrée dans la rue, ou lorsque des véhicules sont laissés dans la rue les jours de tempête, ou encore lorsque les clôtures d'hiver ou les abris temporaires sont trop près de la rue, le déneigeur ne peut pas souffler la neige de façon adéquate.

Enfin, il faut comprendre que le déneigeur ne peut pas toujours savoir s'il y a un coup de vent ou un coup de froid qui fait que la neige s'accumule ou la glace se forme en certains endroits de la municipalité. Il suffit alors de le prévenir et celui-ci verra dans les limites raisonnables à donner suite à votre appel.

Une collaboration positive de tous nous permettra de mieux affronter les inconvénients de l'hiver.

La piste de ski de fond

Nous voulons vous rappeler que de gros efforts sont faits chaque année pour faire la piste de ski de fond et pour l'entretenir. Nous demandons donc aux propriétaires de motoneige ou de véhicule tout terrain de respecter notre piste de ski de fond. On demande aussi aux gens de ne pas amener leur chien dans la piste.



Centre de santé Conditionnement Physique et Loisirs

Pour la saison d'hiver 1988 plusieurs activités sont offertes par le Centre. Ces activités se dérouleront à l'école la Passerelle 2 ième Cycle de St-Pierre. Les cours débuteront la semaine du lundi 11 janvier, et la durée des programmes est de 14 semaines.

Les cours offerts sont les suivants:

- Karaté pour adultes, enfants (débutants et avancés) et boutchoux(3 à 5 ans);
- Conditionnement physique dirigé pour les 16 à 64 ans;
- Gymnastique sportive;
- Samedi jeunesse pour les 5 à 12 ans (activités sportives, de plein-air, jeux coopératifs, bricolage...)
- * Pour l'horaire des cours consultez la " Grille-Horaire ".

Les inscriptions auront lieu au Logisport de la route des Prêtres à St-Pierre, entre 12:00 et 14:00 heures, dimanche le 10 janvier 1988. Si toutefois vous désirez assurer votre place, il vous suffira d'effectuer votre inscription en communiquant au numéro de téléphone indiqué plus bas.

L'encadrement des activités est réalisé par un professionnel de l'activité physique.

Pour de plus amples informations et pour les inscriptions, communiquez avec:

Denis Boucher
661-8370

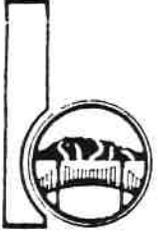
*** GRILLE-HORAIRE ***

Début des activités: semaine du lundi 11 janvier 1988.
Fin des activités: semaine du lundi 11 avril 1988
Durée des activités: 14 semaines

<u>COURS</u>	<u>JOUR</u>	<u>HEURE</u>	<u>DUREE PAR SEANCE</u>
-karaté enfants (débutants)	mardi et vendredi	18:00 à 19:15	1:00 à 1:15
-karaté enfants (avancés)	lundi et mercredi	18:00 à 19:15	1:00 à 1:15
-karaté adultes	mercredi et vendredi	19:30 à 21:30	1:45 à 2:00
-karaté bout-choux	jeudi	18:30 à 19:15	45 à 50 min.
-conditionnement physique	lundi et jeudi	19:30 à 20:30	1:00
-gymnastique sportive	samedi	p.m.(à déterminer)	(à déterminer)
-samedi jeunesse	samedi	9:00 à 12:00	3:00

COUTS:

Karaté enfants (débutants et avancés):.....50.00\$/session
 Karaté bout-choux:.....35.00\$/session
 Karaté adultes:.....70.00\$/session
 Conditionnement physique:.....50.00\$/session
 Gymnastique sportive:.....à déterminer
 Samedi jeunesse:.....55.00\$/session



C.L.S.C. Beau-Pré Orléans

- Soins et aide à domicile.
- Programme de prévention et d'intervention psycho-sociale auprès des jeunes.
- Rencontres prénatales
- Santé maternelle et infantile.
- Surveillance des maladies infectieuses - vaccination - prévention en général.
- Consultations psycho-sociales.

9749 boulevard Sainte-Anne, C.P. 278, Sainte-Anne-de-Baupré (Qué.) GOA 3C0
Tél: (418) 827-5241 Ile d'Orléans (418) 829-2214

Cours de réanimation cardio-respiratoire

Enfin un cours de réanimation cardio-respiratoire à Ste-Pétronille.

Ce cours vous aidera à intervenir, par des gestes précis et efficaces, face à une situation d'urgence.

- Arrêt respiratoire, arrêt cardiaque. - adulte, enfant, bébé -
- étouffement.

Ce cours s'adresse à tous ceux qui veulent apporter les premiers secours à une personne en difficulté. C'est aussi un atout recherché chez un(e) gardien(ne) d'enfants.

Ne tardez pas à vous inscrire pour pouvoir bénéficier de cette formation qui se tiendra cet hiver.

Le coût est de 50,00\$ par candidat pour deux (2) jours de formation. Suite à ce cours, une carte de la "Fondation du Québec des maladies du coeur" vous sera remise, attestant la réussite de votre cours en "Soins immédiats".

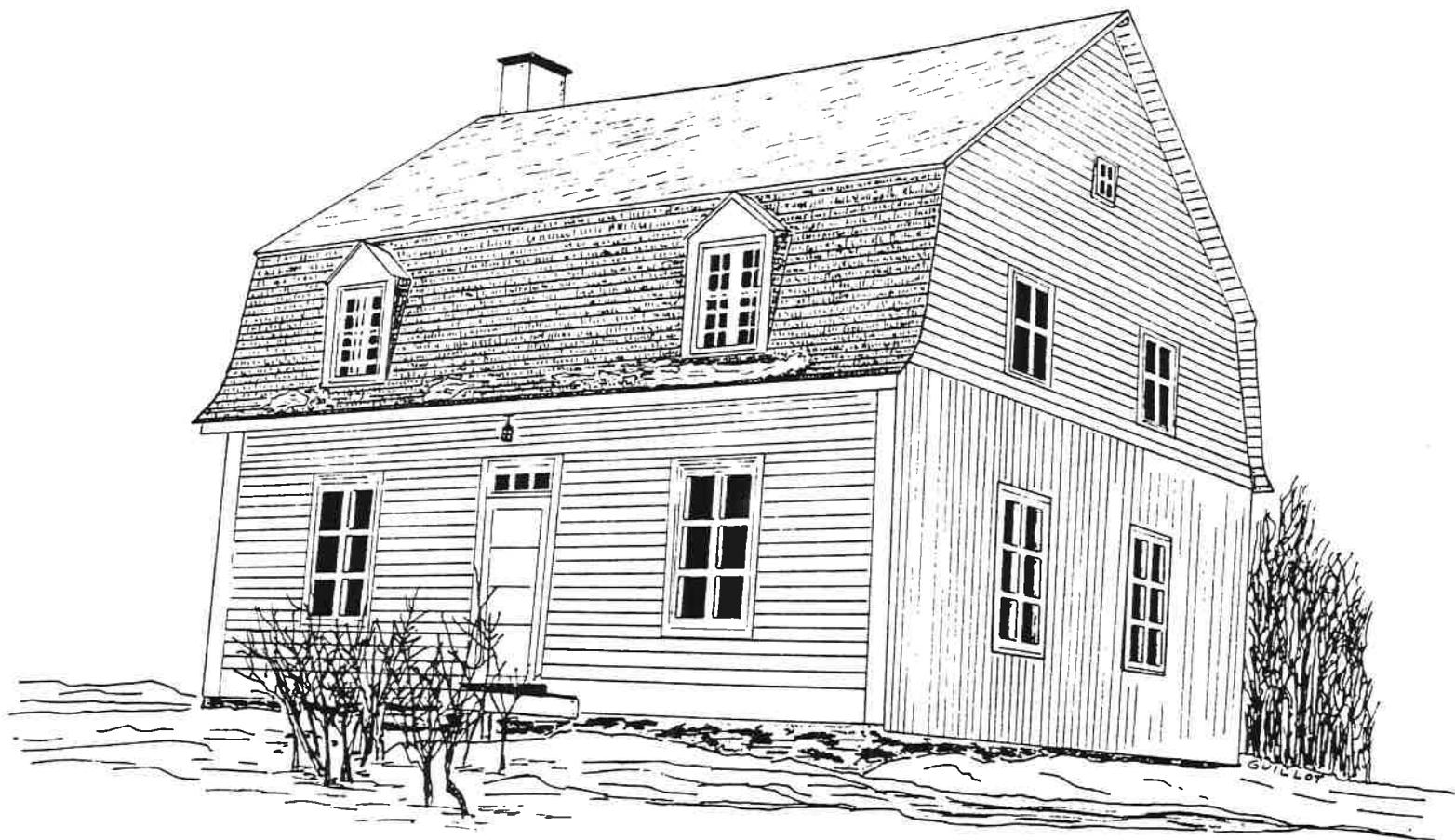
Date limite d'inscription: 15 janvier 1988.

S'adresser à: Danielle Laroche, instructeur en B.C.L.S.
658-6255 jour
828-9781 soir

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tous ceux qui ont répondu à la demande de collaboration pour dactylographier des textes ou pour s'occuper du "Beau Lieu". La municipalité a choisi une personne qui pourra s'occuper des deux tâches proposées.

Un coin de notre Ile.



Sainte-Pétronille, Î.O.

La dernière terre de Sainte-Pétronille située le plus à l'est, du côté nord de l'Ile, fait aussi partie de la paroisse Saint-Pierre, I.O. En effet, la ligne de division cadastrale délimitant entre elle les deux paroisses, divise la terre en deux parties dans le sens de la longueur. La maison est cependant située sur le territoire de Saint-Pierre où on retrouve en 1883, la famille de Damasse Godbout, cultivateur et menuisier, époux de Marcelline Côté. La famille compte alors au moins 19 enfants. Damasse Godbout se départit de sa terre le 14 mai 1883 en faveur d'Elzéar Tessier dit Laplante, cordonnier. Aujourd'hui, cette terre est habitée par la famille de Paul Vézina (voir "Le Beaulieu", janvier 1985).

Au cours du mois de juin suivant, la famille Godbout vient s'établir dans la paroisse de Sainte-Pétronille (de Beaulieu) où elle possède déjà un terrain acquis de François-Xavier Côté, cultivateur et boucher de Sainte-Pétronille.

La maison érigée sur ce terrain et localisée au 22 chemin du Bout de l'Ile, fut probablement construite en 1883 par Damasse Godbout lui-même. Elle est à toit mansardé à deux versants avec brisis dont le style architectural d'influence américaine reflète la période de 1880 à 1890. La maison est alors pourvue en façade d'une galerie, couverte sur toute sa longueur.

À l'arrière, se trouvait une petite grange où l'on gardait les animaux. Une partie était aménagée pour la menuiserie.

Il est intéressant de rappeler ici qu'au mois de septembre 1883 la population catholique de la paroisse se chiffre à 279 âmes réparties dans 53 familles canadiennes-françaises vivant dans 46 habitations. De ces familles, 7 seulement cultivent la terre et 7 autres sont commensales c'est-à-dire qu'elles demeurent dans l'une ou l'autre des habitations existantes.

L'année suivante, soit le 20 août 1884, Damasse Godbout fait devant notaire, donation de son bien à son fils Jean, menuisier et meublier. En plus de la maison, il lui fait don du mobilier: "2 commodes, 4 couchettes avec lits garnis, 1 douzaine de chaises, 1 table, 3 poêles, vaisselles, batterie de cuisine, 2 buffets, 1 banc lit, 1 huche et 6 laizes de catalogue;" les animaux: "2 vaches, 2 lards maigres et 17 volailles;" les voitures de l'époque: "1 quatre-poteaux (sic), 1 charrette à foin, 1 carriole, 1 traîneau et 1 sleigh à meubles." Il lui laisse aussi "600 planches de pin, 25 madriers de merisier, 10 colombages de 4 pouces en merisier et les outils et outillages de menuiserie et de meublerie (sic)."

Toutefois, ce n'est que le 17 mai 1886, que Jean "Johnny" Godbout se marie à Saint-Pierre, I.O. et ce, la même journée que son frère Pierre, qui lui se marie à Sainte-Pétronille (voir "Le Beaulieu", juillet 1982). Au mois d'octobre 1886, après le départ de sa famille pour Québec, Jean et sa nouvelle épouse habitent seules cette demeure. Par la suite, le terrain original sera successivement agrandi pour devenir ce qu'il est aujourd'hui.

La maison est vendue le 14 octobre 1901 à Jean Roberge, journalier, époux de Élisabeth Marquis. Le 16 avril 1925, elle devient la propriété de la famille de Laurent Beaudry domiciliée à Ottawa qui la convertit alors en résidence d'été, pour être habitée du mois de mai au mois de septembre.

En 1986, la maison recouvre sa fonction d'habitation permanente et de nouveaux occupants y logent depuis.